



RAPPORT ANNUEL 2012 2013



Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est une institution branchée sur sa région qui possède une vision claire de l'avenir : offrir un milieu d'enseignement dynamique, humain et écologique animé par une équipe guidée par l'audace.

Notre Cégep puise sa vitalité au cœur de notre région pour offrir une expérience grandeur nature. Une région, un Cégep, une même destination, la réussite.



TABLE DES MATIÈRES

Le conseil d'administration	4
Le mot du président	5
Le mot du directeur général	6
Le plan stratégique 2011-2016	7
La commission des études	9
La direction des études	10
Les réalisations :	
Campus de Carleton-sur-Mer	12
Campus des Îles de la Madeleine	14
Campus de Gaspé	16
École des pêches et de l'aquaculture du Québec	18
Service de la formation continue ÉPAQ (SFC-ÉPAQ)	20
Groupe Collegia	21
Service de recherche	22
Fondation Cornélius-Brotherton	25
La vie étudiante	28
Les étudiants à l'honneur	29
Les ressources humaines	30
Les résultats financiers	34
Code d'éthique	38

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Auger, Roland	Directeur général
Bélanger, Gilbert	Enseignants
Bernier, Simon	Personnel enseignant
Bolduc, Louise	Groupes socio-économiques - universités
Boudreau, Paul	Groupe socio-économiques territoire
Bourget, Suzanne	Parents et vice-présidente du conseil d'administration
Bujold, Louis	Directeur des études
Cormier, Stéphanie	Titulaire de DEC des programmes techniques
Éric, Couillard	Personnel cadre - observateur
Després, Léon	Président du conseil – Groupes socio-économiques
Langlais, Suzanne	Groupes socio-économiques
Leblanc, Régis	Personnel professionnel non enseignant
Pareira, Selma	Parent
Ratté, Julie-Alice	Titulaire de DEC préuniversitaire
Simoneau, Jean	Élève programme technique
St-Pierre, Philippe	Personnel de soutien
Ste-Croix, Nancy	Titulaire de DEC technique

Postes vacants :

- 1 poste des élèves des programmes préuniversitaires
- 2 représentants des groupes socio-économiques

MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur le Ministre,

À titre de président du conseil d'administration, il me fait grand plaisir au nom de mes collègues du CA et de l'ensemble de la communauté collégiale de vous présenter le rapport annuel 2012-2013 du Cégep de la Gaspésie et des Îles, lequel fait état des grands dossiers et des principales réalisations accomplis par notre institution d'enseignement.

Nous en sommes donc rendus à l'an deux de la mise en œuvre de notre Plan stratégique 2011-2016, lequel fut bâti avec audace et désir de voir notre institution innover et développer à chaque année de nouveaux services à offrir à notre clientèle. Ainsi, nous poursuivons toujours notre mission d'enseignement avec la réussite de nos étudiants et étudiantes comme valeur de base. Toute la communauté collégiale travaille avec ardeur à pouvoir ensemble atteindre notre objectif de 1500 étudiants qui réussissent avec la complicité d'une communauté collégiale engagée et qui contribue au développement à long terme de notre belle et grande région, la Gaspésie-les Îles.

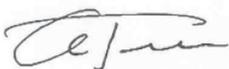
Pour parvenir à l'atteinte de nos objectifs, toute la communauté collégiale fait preuve d'efforts constants pour réussir à recruter, non pas seulement dans notre région immédiate, mais partout au Québec et ailleurs dans le monde des jeunes et moins jeunes, ayant le goût de l'aventure avec une vision grandeur nature de ce que peut leur offrir une si belle région et tous ces gens qui l'habitent et la rendent si vivante et accueillante.

La dernière année fut très riche en réalisations de nombreux projets et dossiers dont, notamment, les autorisations permanentes en Techniques d'intervention en délinquance et en Soins infirmiers, le renouvellement pour cinq ans du CCTT en éolien, la signature d'un accord de collaboration entre notre Cégep et ceux de Matane et de Rosemont pour Cégep à distance. Mentionnons également tous les efforts accomplis pour le déploiement du télé-enseignement pour réussir à offrir à l'ensemble des étudiants et étudiantes de notre territoire, des services éducatifs de qualité et le plus près possible de leur lieu de résidence; dans une région aussi vaste que la nôtre, la formation à distance est un élément majeur pour enrichir notre offre de service et nous permettre de croître dans un contexte de décroissance démographique.

Bien évidemment, toutes ces actions et réalisations de recrutement et de promotion de nouveaux étudiants et de développement de nouveaux outils et partenaires ont un prix mais nous sommes fiers de dire que toutes ces actions ont été réalisées tout en respectant notre plan de redressement financier, rendu nécessaire par les compressions budgétaires des dernières années. Les défis sont grands pour notre communauté collégiale, mais à la lecture de ce rapport annuel, vous serez en mesure, Monsieur le Ministre, tout comme moi, de reconnaître le dynamisme, l'engagement et la créativité de l'ensemble du personnel de notre institution.

En terminant, je remercie l'ensemble des administrateurs et administratrices du conseil ainsi que nos partenaires qui ont accompagné le Cégep au cours de l'année 2012-2013. Je tiens aussi à souligner la qualité du travail et la très grande implication du directeur général M. Roland Auger qui en est à son dernier tour de piste, après quinze années passées aux commandes de notre institution; permettez-moi, Monsieur le Ministre, de le remercier officiellement du travail accompli au cours de ces années, et ce, pas toujours dans des conditions faciles. Je remercie également M. Louis Bujold, directeur des études et l'ensemble du personnel qui contribuent à notre mission éducative afin de mener nos étudiants et étudiantes sur les chemins de l'excellence et de la réussite.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



M. Léon Després

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

À titre de directeur général du Cégep de la Gaspésie et des Îles, il me fait plaisir de présenter ce mot d'introduction de notre rapport annuel 2012-2013. Tout récemment entré en fonction, j'ai donc cette occasion privilégiée de jeter un regard rétrospectif sur tout ce travail accompli au cours de la dernière année par la communauté collégiale.

Quel beau défi que celui d'assurer la poursuite de cet élan vers l'avant, en développant de nouvelles approches pour bien s'acquitter de la mission fondamentale qui nous incombe, celle de rendre l'enseignement supérieur disponible à la population de la région.

En parcourant ce rapport, vous pourrez constater tout le dynamisme de la communauté collégiale et ce, sur les quatre campus et dans les trois centres collégiaux de transfert technologique. J'ai été particulièrement impressionné par ce qui a été fait en télé-enseignement, que ce soit dans la façon de déployer la technologie ou dans le développement d'approches pédagogiques adaptées à cette nouvelle façon d'offrir la formation. Impressionné également par les efforts déployés pour assurer le maintien du niveau de clientèle dans le contexte de baisse démographique que nous connaissons dans la région.

Enfin, je tiens à souligner que toutes ces actions ont été réalisées dans le respect des budgets établis, en dégageant même au passage, un léger surplus. Dans le contexte de compressions budgétaires que nous connaissons, il s'agit là d'une performance remarquable qui nous porte à anticiper avec confiance, le succès du plan de redressement en cours.

Je vous invite donc à lire la suite pour en apprendre davantage sur les réalisations de l'année 2012-2013.

Bonne lecture!



M. Yves Galipeau

Directeur général

LE PLAN STRATÉGIQUE 2011-2016

Le plan stratégique 2011-2016 du Cégep de la Gaspésie et des Îles s'articule autour de quatre enjeux s'énonçant ainsi : 1500 étudiants dans nos cours ... qui réussissent ... avec la complicité d'une communauté collégiale engagée ... qui contribue au développement à long terme de la région.

L'année 2012-2013 est la deuxième année de mise en œuvre de notre plan stratégique. Voici comment nous avons progressé sur chacun des enjeux.

(1) 1500 étudiants dans nos cours ... Les prévisions démographiques nous annoncent une baisse marquée de la population de notre région, principalement chez les jeunes. Cette baisse, estimée à 18,3 % entre 2001 et 2026, touche directement notre bassin naturel de recrutement. En 2007, on prévoyait que l'effectif étudiant au Cégep de la Gaspésie et des Îles passerait de 1095 à 761 étudiants en 2015. Or, à la rentrée 2012, nous avons accueilli 1102 étudiants, soit sept de plus qu'en 2007!

Notre plan stratégique vise donc à contrer l'impact de la baisse démographique sur le nombre d'étudiants par des actions ciblées sur les principaux déterminants de la population étudiante collégiale. Nous sommes parvenus à accroître la rétention des clientèles régionales en renforçant nos activités d'information et de sensibilisation dans les écoles secondaires, en participant à la stratégie d'attraction durable des personnes, au comité de valorisation de la formation professionnelle et technique et en mettant en valeur l'aspect « grande nature » du cégep. À l'extérieur de notre bassin naturel, nous avons renforcé notre plan de communication dans les grandes villes du Québec et nous avons institué la formule « Aventures-études ». Ces actions nous ont permis d'accroître sensiblement la population étudiante nous provenant de l'extérieur de la région. Sur la scène internationale, nous avons conclu des ententes avec des institutions françaises pour accueillir des étudiants en mobilité, désireux d'obtenir une double diplomation (France et Québec) dans leur spécialité. Enfin, nous avons maintenu, avec l'aide financière de la CRÉ, un programme d'incitatifs financiers qui nous a permis d'accroître le recrutement d'étudiants dans la région immédiate, sur le territoire national et à l'étranger.

À la formation continue, Groupe Collegia a poursuivi le développement du service de reconnaissance des acquis et des compétences, touchant ainsi une clientèle adulte venant compléter chez nous la formation manquante. De nouveaux programmes d'AEC sont développés pour nous permettre d'attirer de jeunes adultes désireux d'obtenir une formation collégiale. Le programme d'AEC en Écogestion des risques côtiers, développé au Campus des Îles-de-la-Madeleine, en est un exemple.

Le déploiement de la formation à distance, notamment en Soins infirmiers et en Techniques de comptabilité et de gestion, aura permis à 55 étudiants de s'inscrire au cégep à temps complet.

(2) ... qui réussissent ... Au Cégep de la Gaspésie et des Îles, la réussite est une valeur partagée et se trouve au cœur de nos priorités. Toutes les actions menées ont la même finalité : permettre aux étudiants de persévérer et de réussir. Amener les étudiants vers la réussite, scolaire et la réussite éducative, c'est leur offrir un tremplin vers l'avenir!

Pour la période 2012-2016, nous avons développé un nouveau plan de réussite découlant du plan stratégique. Plusieurs actions de ce plan ont été initiées au cours de l'année et se poursuivront dans les années à venir, notamment un suivi attentif des étudiants éprouvant des difficultés en cours de session avec mise en place d'un plan de soutien individualisé.

Nous avons organisé la première édition de l'activité parascolaire inter-campus « un Défi grandeur nature ». Mentionnons aussi que plus d'une centaine d'étudiants et une vingtaine d'enseignants ont participé à une expérience de mobilité internationale dans huit pays.

(3) ... avec la complicité d'une communauté collégiale engagée ... La direction du Cégep est résolument engagée dans la reconnaissance de son personnel et soutient activement son développement professionnel. Le Cégep entend devenir un employeur de choix et a adopté une gestion qui favorise la mobilisation de son personnel.

Cette année, nous avons organisé une soirée de reconnaissance du personnel qui a suscité une bonne participation. En collaboration avec les représentants des enseignants sur les quatre campus, on élabore et met en place progressivement un programme d'accueil, d'insertion et de développement professionnel de même qu'une politique d'évaluation administrative du personnel enseignant.

Nous encourageons fortement la participation du personnel à des projets mobilisateurs inter-campus. Le projet de développement du télé-enseignement au cours de l'année en est un bel exemple.

Nous avons institué un programme d'amélioration de l'état de santé du personnel. Plusieurs activités visant à développer des saines habitudes de vie ont été organisées pour le personnel au cours de l'année.

(4) ... qui contribue au développement à long terme de la région. Nous voulons rendre disponibles les compétences du Cégep en soutenant activement le développement des entreprises de la région. À cette fin, les CCTT ont pour mission prioritaire d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recherche appliquée et d'innovation. Nous agissons de façon dynamique dans notre soutien au développement économique, culturel, social et scientifique de la région en prenant part activement aux différents comités, tables de concertation, forums et autres initiatives à la base de cet élan vers le développement.

Contribuer au développement à long terme de la région, c'est aussi donner l'exemple comme institution privilégiant le développement durable. Ainsi, durant l'année, nous avons entrepris, en collaboration avec le CIRADD, de tracer le portrait du développement durable au sein des Campus de Carleton-sur-Mer et des Îles-de-la-Madeleine. Ce portrait sera étendu à l'ensemble des campus et débouchera sur un plan d'action visant à intégrer encore davantage, les pratiques de développement durable à l'ensemble de nos actions.

COMMISSION DES ÉTUDES

LES MEMBRES 2013-2014

Louis BUJOLD

Directeur des études – Président

Vicky JONCAS

Secrétaire administrative - Direction des études

Secrétaire de la Commission des études

Jean GAGNÉ

Directeur adjoint des études

Personne-ressource

Gaspé

Yolaine ARSENEAU

Directrice

Louise LÉVEILLÉ

Responsable de programmes

Louise BISSON

Enseignante – Section francophone

Guillaume CHASSÉ

Enseignant – Section anglophone

Sylvie DENIS

Conseillère pédagogique

Nadia DENIS

Agente de bureau

Îles-de-la-Madeleine

Serge ROCHON

Directeur

Marie-Lyne LEBLANC

Responsable de programmes

Nancy VIGNEAU

Enseignante

Carleton-sur-Mer

Françoise LEBLANC-PERREAU

Directrice

Jean-Marie THIBEAULT

Responsable de programmes

Stéphane GOSSELIN

Conseiller à la formation

ÉPAQ

Isabelle JALBERT

Directrice adjointe par intérim

Claude LEVASSEUR

Responsable de programmes

Alex DUGAS

Enseignant

DIRECTION DES ÉTUDES

La Direction des études a contribué de façon active et significative à la vie et au développement pédagogique du Cégep. Voici un survol du travail qui a été réalisé au cours de cette année.

En lien avec l'enjeu 1 : 1500 élèves dans nos cours...

- La rédaction d'un nouveau programme d'AEC en Écogestion des risques côtiers aux Îles-de-la-Madeleine devrait permettre de diversifier la clientèle étudiante fréquentant ce campus dans les prochaines années.
- Par le travail réalisé dans l'année 2012-2013, le Cégep pourra expérimenter, en collaboration avec le Cégep de Matane, le tout nouveau DEC en Administration générale (DEC modulaire) en 2015-2016.
- La formation à distance dans des programmes comme Soins infirmiers et Techniques de comptabilité et de gestion aura permis de rendre plus accessible la formation collégiale dans notre région puisque 55 étudiants étaient inscrits au Cégep à temps plein dans ce mode de formation.
- Les activités du Centre des sciences de la Gaspésie, parrainées par un groupe d'enseignants du Campus de Gaspé auront permis de rencontrer plus de 5 376 élèves du secondaire soit 22 écoles et les intéresser à poursuivre dans des programmes liés aux sciences.

En lien avec l'enjeu 2 : ... qui réussissent...

- Le lancement de notre nouveau plan de la réussite 2012-2016 s'est effectué à l'automne 2012 avec une belle mobilisation de la communauté collégiale.
- Plusieurs actions de ce plan ont été réalisées en cours d'année et se poursuivront dans les années à venir.
- De nombreux projets de mobilité étudiante et enseignante ont permis à 100 étudiants et 20 enseignants de réaliser des projets dans huit pays.
- Les indicateurs de la réussite du CGI sont excellents pour l'année 2012-2013 :

Réussite à l'ÉUL	Réussite au 1er trimestre	Réinscription au 3e trimestre	Diplomation en durée prévue	Diplomation 2 ans après la durée prévue	AEC – Taux de diplomation en durée prévue
87,6 %	84,8 %	80 %	39,7 %	59,6 %	74,1 %

En lien avec l'enjeu 3 : ... avec la complicité d'une communauté collégiale engagée...

- Les rencontres mensuelles des représentants enseignants des quatre campus avec la direction a permis de rédiger un document précisant les rôles et responsabilités de chacun dans le domaine pédagogique et de le diffuser auprès de l'ensemble des enseignants.
- Le travail est amorcé avec les quatre exécutifs pour mettre en place un programme d'accueil, d'insertion et de développement professionnel des enseignants du CGI et une politique d'évaluation administrative du personnel enseignant.

Engagement étudiant

Par son programme de reconnaissance de l'engagement étudiant, c'est plus de 21 élèves qui ont reçu une mention à leur bulletin.

Saines habitudes de vie

- Plusieurs activités ont eu lieu durant l'année dans les différents campus pour améliorer les habitudes de vie des étudiants et du personnel.
- La première édition de Défi grandeur nature a réuni près de 121 participants, le 29 septembre 2012, dans le Parc de la Gaspésie.

Développement pédagogique

- Du mois d'août 2012 au mois de juin 2013, 30 participants ont suivi des activités offertes par l'APOP pour un total de 74 heures de formation.
- Le Cégep a accentué ses efforts en matière de recherche et de développement dans le domaine de la formation à distance, notamment à travers le CIFAD.
- Le Collège a également reçu les conférenciers Fletcher Peacock (La communication orientée vers les solutions) à Gaspé et aux Îles-de-la-Madeleine et Isabelle Fontaine (Surfer sur le changement) à l'ÉPAQ et à Carleton-sur-Mer.
- Une vingtaine d'enseignants se sont inscrits à des cours de pédagogie donnés par PERFORMA.
- Les journées pédagogiques ont porté sur le plan de la réussite (automne 2012), sur le partage des rôles et des responsabilités (hiver 2013) ainsi que sur les stratégies pour atteindre la cible numéro un de l'enjeu de la planification stratégique (1500 étudiants dans nos cours).
- Les guides et politiques suivantes ont été déposés à la commission des études :
 - Guide de rédaction des plans-cadres
 - Politique de création des comités programmes.
- La commission des études a tenu neuf réunions régulières et une réunion extraordinaire au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Gestion des programmes

Recommandation d'approbation par le conseil d'administration des nouvelles versions des programmes suivants :

- DEC Techniques d'éducation à l'enfance
- DEC Techniques d'éducation spécialisée

Recommandation d'approbation par le conseil d'administration des attestations d'études collégiales suivantes :

- AEC Écogestion des risques côtiers
- AEC Guide d'aventure

Statistiques des inscriptions - Automne 2012 (20 septembre)

	Gaspé français	Gaspé anglais	ÉPAQ	Les Îles	Carleton	Total
Session d'accueil et d'intégration (incluant transition)	25	3	39	30	44	141
Programmes techniques	342	41	2	35	136	556
Programmes préuniversitaires	158	34		64	143	399
Sous-total	525	78	41	129	323	1096
Programmes professionnels (secondaire)				15		15
Total	525	78	56	129	323	1111



Cégep de la Gaspésie et des Îles

CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER

Pour l'année 2012-2013, le Campus de Carleton-sur-Mer tient à souligner l'engagement des départements et des services dans la réalisation d'une multitude de projets novateurs et riches en expériences pour nos étudiants, dont le nombre est toujours en croissance :

- Les enseignants en Arts, lettres et médias se sont impliqués dans plusieurs projets de création (animation de Cégeps en spectacle, publication du recueil de poésie, etc.).
- Le département de Techniques d'intervention en délinquance a réalisé des visites industrielles avec leurs étudiants de 1^{re} et 2^e année. Il a aussi tenu son premier forum en intervention en délinquance, sous le thème de « L'Éducation en prison », avec entre autres, le directeur des opérations de la Chaire UNESCO de recherche appliquée, pour l'éducation en prison, du Cégep Marie-Victorin.
- Le département de Sciences humaines a œuvré activement à la réalisation d'un projet de découvertes à New York offert à l'ensemble des étudiants et du personnel.
- Le département de Techniques de comptabilité et de gestion a poursuivi pour une troisième année l'offre du programme en télé-enseignement en collaboration avec le Cégep de Matane dont une première cohorte d'étudiants a diplômé dans cette nouvelle formule. Par ailleurs, des étudiants de ce programme ont eu l'opportunité de réaliser leur stage de fin d'études en France.
- Le département de Langue et littérature s'est impliqué activement dans le chantier de la valorisation du français en implantant le Carrefour linguistique, version améliorée du centre d'aide en français. Le Carrefour a développé une vaste gamme de services aux étudiants afin de soutenir leur réussite en français, dont la production et la publication du guide « Mieux écrire, mieux réussir - Guide d'autocorrection ».
- Poursuite des travaux de l'équipe du Centre d'initiation à la recherche et au développement durable (mandataire du CCTT-PSN en développement durable) auprès des étudiants en Sciences humaines et en Sciences de la nature.
- Lors du 20^e Colloque annuel de l'Association des clubs entrepreneurs étudiants, les clubs entrepreneurs étudiants des Îles-de-la-Madeleine et de Carleton-sur-Mer ont remporté le Trophée de la première position « Expo 2012 » récompensant la région la plus créative, dynamique et colorée par son kiosque au Salon des régions.

L'année 2012-2013 a été aussi marquée par deux éléments majeurs sur le plan de la vie étudiante. Tout d'abord, le Campus de Carleton-sur-Mer a accueilli, à la Salle régionale Desjardins, la finale régionale de l'Est du Québec du concours Cégeps en spectacle. Ensuite, 2012-2013 est la première année d'opération du très attendu Centre sportif. Les étudiants ont pu, dès l'automne, bénéficier de ce nouvel équipement sportif, lequel est maintenant accessible à toute la communauté. La présence du centre sportif a d'ailleurs permis la création d'une équipe élite de badminton et leur participation à trois tournois d'envergure.

LES RÉALISATIONS





Cégep de la Gaspésie et des Îles

CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Une planification stratégique et des honneurs pour le Campus des Îles-de-la-Madeleine

Le Campus des Îles-de-la-Madeleine s'est doté de sa propre planification stratégique au cours de la dernière année. Les membres du personnel ont tenu une rencontre de travail en janvier 2013. En lien avec la planification stratégique du Collège, le document identifie des axes de développement stratégiques pour le Campus. L'objectif vise à maintenir plus de 150 élèves dans les différents programmes au terme de l'année 2016-2017.

Le Campus a continué de récolter des honneurs pour ses activités de sensibilisation au développement durable. Faisant partie du réseau des Établissements verts Brundtland-CSQ, le Campus a obtenu cette année le prestigieux Papillon d'or remis à l'établissement s'étant le plus démarqué pour ses activités de mise en valeur de l'écologie, du pacifisme et de la démocratie. Parmi les activités réalisées, on retrouve les efforts consacrés à la réduction des matières résiduelles sur le Campus, l'organisation de la Journée sans ma voiture et la participation des élèves et du personnel au Défi climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'événement Livres en fête s'est encore une fois démarqué par l'originalité des activités proposées. En plus du populaire concours de dictée, l'exposition « La langue de par chez nous » a connu un grand succès populaire. L'exposition visait à mettre en valeur la couleur et le charme des expressions typiques des Îles-de-la-Madeleine. L'exposition a notamment fait l'objet d'un reportage national au Téléjournal de Radio-Canada qui a permis de constater la fierté des élèves des Îles envers les expressions des Îles et leur langue maternelle.

Après trois ans de travail intense, le Campus a proposé une nouvelle attestation d'études collégiales en Écogestion des risques côtiers. Ce nouveau programme est unique au Québec et vise à répondre aux besoins des communautés côtières qui doivent composer avec les défis provoqués par les changements climatiques. Le programme a suscité beaucoup d'intérêt dans toutes les régions du Québec maritime. Le Campus a accueilli sa première cohorte d'élèves en septembre 2013.

LES RÉALISATIONS





Cégep de la Gaspésie et des Îles

CAMPUS DE GASPÉ

Talent fou : Éloge du bonheur et de la créativité

À l'automne 2012, le Campus de Gaspé a été l'hôte de l'exposition Regard sur l'art cru, une exposition chapeautée par « Les impatients », organisme qui vise à démystifier la maladie mentale dans la collectivité et à venir en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale, par l'entremise de l'expression artistique. Pour enrichir cette belle exposition, conférences et ateliers se sont succédé tout au long de l'automne. Animée par des enseignants, des artistes et des thérapeutes d'ici et d'ailleurs, l'exposition a permis de poser un regard sur les questions de santé mentale, de bonheur et de créativité.

Une cellule interculturelle, pour un Cégep branché sur l'interculturalité!

En septembre 2012, une cellule interculturelle a pris vie au Campus de Gaspé. La cellule interculturelle est un espace de dialogue interculturel, un lieu d'échanges et de réflexion entre des étudiants issus de cultures différentes leur permettant, au travers de leurs différences, de créer un milieu de vie qui leur ressemble. C'est aussi un lieu d'apprentissage où il est constructif et éducatif, d'accueillir et de mettre en place des projets pédagogiques, des activités éducatives et culturelles, des laboratoires terrain et même des stages.

Mobilité étudiante entre des cégeps anglophones de Montréal et le Campus de Gaspé

Onze étudiants des cégeps Vanier, Dawson et John-Abott sont venus suivre une session d'études au secteur anglophone du Campus de Gaspé. Les étudiants étaient inscrits en Sciences humaines et en Sciences de la nature. Cet échange permet à des étudiants qui poursuivent leurs études en milieu urbain de venir se dépayser et profiter des espaces exceptionnels de la Gaspésie le temps d'une session.

Aventure-études

En août 2012, le Campus de Gaspé a accueilli sa première cohorte au programme Aventure-études. Cette formule unique, permet aux étudiants inscrits dans les programmes préuniversitaires des secteurs anglophone et francophone de vivre une expérience de plein air tous les mercredis après-midi, certaines fins de semaine et congés, et ce, tout au long de leur programme.

Formation à distance

Une entente avec le Cégep à distance du Collège de Rosemont, le Cégep de Matane et le CGI permettra d'accroître l'offre de formation à distance et favorisera l'accès aux études collégiales de la population de toutes les régions du Québec. Ainsi, des cours donnés dans une salle de classe seront retransmis en simultané sur écran en classe, au travail ou à la maison, à d'autres étudiants qui pourront interagir avec le professeur au même titre que les étudiants en classe. Le premier programme visé est celui de Techniques de l'éducation à l'enfance. Le Campus de Gaspé espère pouvoir l'offrir sous cette forme dès l'automne 2014.

Centre des sciences de la Gaspésie

Le Centre des sciences de la Gaspésie, dont la vocation est de promouvoir et diffuser de la culture scientifique et technologique auprès des jeunes anglophones et francophones du primaire et du secondaire de la Gaspésie, a fracassé des records en rencontrant 5 376 personnes en 2012-2013. Le projet « Les mains dans les sciences » a été présenté dans 22 écoles de la région.

LES RÉALISATIONS





École des pêches et de l'aquaculture du Québec

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Télé-enseignement

Collaboration avec le Campus de Gaspé et le CSSS du Rocher-Percé pour le démarrage d'une cohorte dans le programme de Soins infirmiers.

Mention

Lors du Gala annuel méritas, l'ÉPAQ a récompensé, en collaboration avec ses partenaires, le mérite scolaire des étudiants des programmes de Pêche professionnelle, de Mécanique marine et des étudiants en Accueil et intégration.

Développement

Finalisation de l'instrumentation de la RAC pour le programme de Pêche professionnelle.

Obtention de plusieurs projets de recherche par les enseignants-chercheurs grâce aux fonds du MELS PART et du FQRNT.

Mesures d'aide

Poursuite des mesures d'aide et de suivi des étudiants pour favoriser la réussite scolaire.

Suivi à la planification stratégique

L'objectif est d'obtenir une meilleure adéquation entre la formation et les besoins dans les différents secteurs. Diverses rencontres avec les intervenants du milieu sur l'orientation et l'avenir de l'école. Création d'un comité ministériel dont le mandat est de proposer des solutions créatives afin de déterminer de quelle façon l'École peut contribuer au développement régional et être en synergie avec l'industrie de la pêche et de l'aquaculture.

Vie étudiante

Réaménagement de la bibliothèque pour favoriser son utilisation par les étudiants.

Santé globale

Aménagement d'une salle d'entraînement accessible gratuitement pour tous les étudiants et employés. Ce projet a été possible grâce à la participation financière de la Fondation Cornélius-Brotherton.

Entrepreneuriat étudiant

Cette année, madame Anabel Mercier a été la gagnante locale et finaliste régionale dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat. Son projet « Algifiber » consistait à utiliser la pâte d'algues pour en faire une fibre pour la confection de vêtements bio.

LES RÉALISATIONS



SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE ÉPAQ (SFC-ÉPAQ)

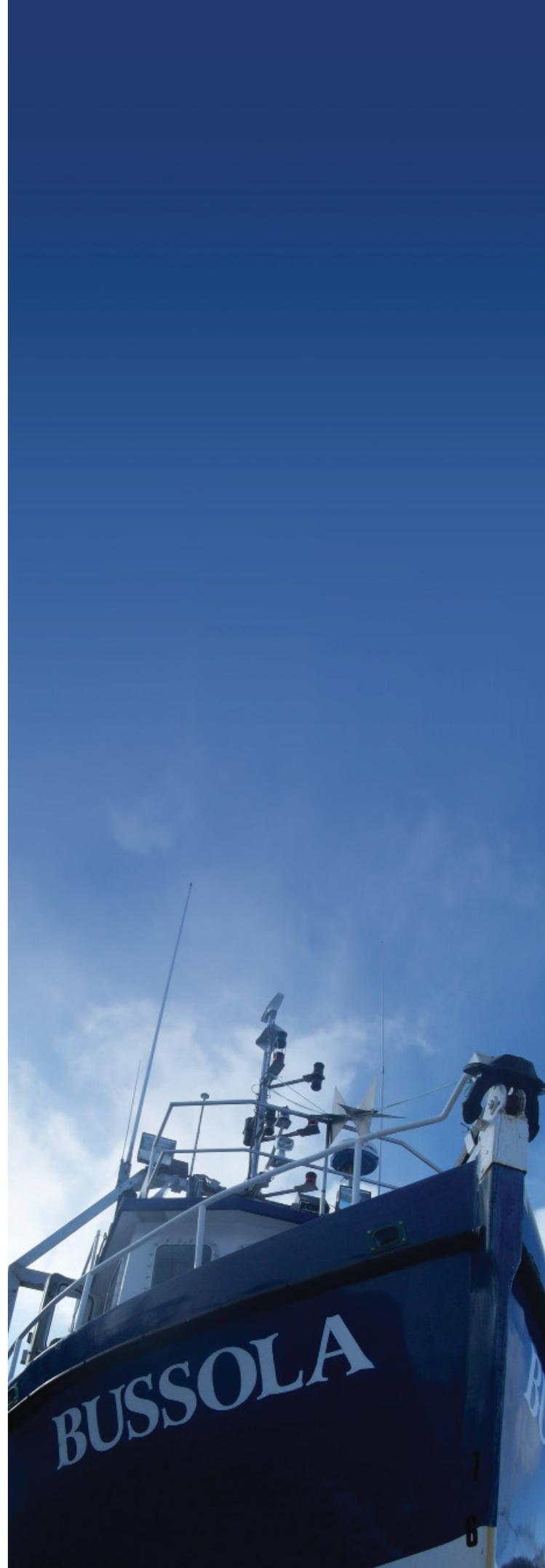
Pendant l'année 2012-2013, le Service de la formation continue de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (SFC-ÉPAQ) a donné plus de 2850 heures de formation. Ce sont près de 575 candidats qui ont accru leurs connaissances grâce aux expertises des enseignants de l'ÉPAQ. Dans les faits, 68 formations ont été réalisées¹ et ce, dans quatre secteurs d'activités importantes pour la région du Québec maritime : la capture, la navigation, la transformation des produits marins et l'aquaculture.

En plus de majorer le nombre de formations reconnues par les législations provinciales et fédérales, le SFC-ÉPAQ a développé plusieurs cours sur mesure qui répondent à des besoins exprimés par les industriels du milieu de la transformation. Ce sont ainsi près de 60 nouvelles formations qui ont été préparées par les enseignants de l'équipe-programme de Transformation des produits aquatiques.

Le SFC-ÉPAQ a également offert des cours sur mesure aux communautés autochtones notamment à la communauté de Listuguj avec une formation en mécanique marine de base et, à l'agence AMIK, qui regroupe les sept communautés innues de la Côte-Nord, qui a inscrit des candidats en Classe IV à Sept-Îles.

Enfin, le SFC-ÉPAQ a offert, en collaboration avec le Centre local d'emploi du Rocher-Percé, la formation de Préposé à la transformation des produits aquatiques, d'une durée de quatre semaines, qui a permis à 10 candidats de se familiariser avec le travail en usine de transformation.

¹ 62 % d'entre elles ont été données à l'extérieur de l'ÉPAQ alors que 38 % l'ont été à l'ÉPAQ même.





G R O U P E C O L L E G I A

L'exercice 2012-2013 s'est déroulé sous un ciel clément mais aussi changeant. À n'en pas douter, nous nous remémorerons longtemps cette période à plus d'un chapitre. Les volumes d'affaires ont connu une nette augmentation, des AEC ont été révisées et développées, les résultats financiers sont bons et une nouvelle entente administrative a été ratifiée pour permettre l'arrivée d'un troisième partenaire au sein du Consortium.

Voici les principaux faits saillants :

- Obtention du plus important contrat de l'histoire de Groupe Collegia par la ratification d'une entente avec l'ACDI pour la réalisation d'un projet de développement des communautés des îles du Delta du Saloum au Sénégal;
- Développement d'une AEC unique en Écogestion des risques côtiers;
- Révision de l'AEC en Maintenance d'éoliennes;
- Révision de l'AEC Guide d'aventure;
- L'expertise de Groupe Collegia en Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) confirmée par une participation à titre de conférencier lors des assises annuelles de l'Association canadienne pour la Reconnaissance des acquis (CAPLA) tenues à Halifax;
- Fin de la période d'expérimentation et déploiement à grande échelle de la plate-forme Web pour la gestion de la RAC à distance;
- Augmentation de 66% du chiffre d'affaires en RAC par rapport à l'exercice précédent;
- Négociation et ratification d'une entente avec le Cégep de Rivière-du-Loup pour une intégration de son Service de formation continue au Consortium Groupe Collegia.

À n'en pas douter, l'exercice 2012-2013 aura été déterminant dans l'évolution de Groupe Collegia Gaspésie-Les Îles particulièrement par l'addition d'un nouveau partenaire, mais aussi par la confirmation de notre capacité à gérer des projets majeurs tant au plan national qu'à l'international. Treize années après la création du Consortium, Groupe Collegia est plus vivant et inspiré que jamais. Un remerciement spécial à toute l'équipe qui représente le cœur même de l'organisation et sans qui, aucune réalisation ne serait possible.

SERVICE DE RECHERCHE

Service de la recherche et de l'innovation (SRI)

En 2012-2013, le CGI, à travers son plan stratégique a affirmé sa volonté d'être un pôle d'excellence collégiale de la valorisation du savoir, du transfert de compétences et de connaissances, de la recherche et de l'innovation à l'échelle régionale et nationale (enjeux 4). Au sein du CGI, la stratégie de recherche est mise en œuvre, tout particulièrement, par ses trois CCTT, soit : le CIR ADD-CCTT-PSN, Technocentre éolien-CCTT en énergie éolienne et Merinov-CCTT des pêches. On y retrouve aussi, deux centres en innovation pédagogique, soit le Centre d'innovation en formation à distance (CIFAD) et Centre d'étude et de développement en innovation technopédagogique (CEDIT). Plus spécifiquement, cet enjeu s'est concrétisé cette année par :

Objectif 1- Donner l'exemple comme institution

- Promouvoir le développement durable
 - Initiative institutionnelle : Cégep vert en collaboration avec le CIRADD;
 - Énergie verte et renouvelable : l'éolien avec le TechnoCentre éolien;
 - Gestion durable des pêches et de l'aquaculture avec Merinov : réduction de la consommation de carburants, amélioration des engins de pêche, séquestration du carbone par les algues et philosophie zéro déchet pour la valorisation des algues de culture.
- Inclusion des valeurs de développement durable dans l'enseignement par l'approche du CIRADD et son module d'aide aux collectivités.

Objectif 2- Rendre disponibles les compétences du Cégep

- Intensification de la collaboration avec ses trois CCTT et l'enseignement;
- Structuration et mise en place du Service de soutien à la recherche et à l'innovation (SRI);
- Accroissement du soutien au développement des entreprises de notre région par la réalisation de dizaines de projets CCTT-entreprise.

Objectif 3- Augmenter notre contribution au développement culturel, social, économique et scientifique de notre région.

- Participation à la réalisation du Forum recherche et innovation 2012;
- Participation marquée au Congrès de la Fédération des cégeps dont le thème était : les cégeps, moteurs de recherche.
- Adoption d'une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains afin de consolider son engagement social dans le respect de la dignité humaine.

À travers la recherche, le CGI devient un instrument stratégique au service du développement de la région qu'il dessert. Outre son impact sur la motivation des enseignants, la recherche au CGI, qu'elle soit sociale, technologique, pédagogique ou appliquée a su encore influencer sur les contenus de cours, sur la transmission du savoir, sur la collaboration entre enseignants-étudiants, ainsi que sur l'accroissement des échanges avec le milieu externe.

CCTT-SPN, géré par le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)

Bien ancré dans son milieu, le CIRADD est devenu un acteur important et reconnu pour la région. Centre collégial de transfert de technologie en pratique sociale novatrice (CCTT-PSN) œuvrant dans le domaine du développement durable territorial, le CIRADD fait partie d'un réseau de 46 centres collégiaux au Québec. Offrant des services de recherche et des activités de transfert, le Centre aide les collectivités afin de favoriser le développement durable des territoires tout en liant ses interventions avec la formation au collégial.

Au cours de l'année 2012-2013, le CIRADD, en plus de maintenir ses activités courantes de recherche, d'assistance technique et de soutien aux collectivités, a redoublé d'efforts afin de répondre à ses objectifs de développement ainsi qu'aux attentes de ses partenaires et du milieu. Il s'agissait de plus de la première année d'évaluation du Centre, ce qui se concrétisa par l'annonce du renouvellement pour 5 ans le 27 août. Au cours de l'année, le Centre a ouvert 48 dossiers et en a réalisé 32 : 8 projets de recherche, 9 d'assistance technique et 15 d'information et formation. À ceux-ci s'ajoutent différentes activités et interventions qui portent à 77 le nombre d'activités réalisées durant l'année comparativement à 51 en 2011-2012. Ces activités ont permis l'entrée de revenus autonomes de projets de près de 175 645 \$, comparativement à 28 000 \$ en 2009-2010. Tout en maintenant un soutien à l'aide aux collectivités via l'initiation à la recherche, le Centre a augmenté le nombre de projets de portée supérieure, soit de plus grande envergure et durée. Cette charge a permis d'augmenter les effectifs qui sont passés de 1.18 à plus de 6 (ETC) ainsi que d'augmenter l'implication des enseignants à 1.52 ETC. Ces activités ont rejoint plus de 100 étudiants. Les actions du Centre ont été récompensées à deux reprises par des acteurs du milieu qui lui ont décerné deux prix, soit le prix Personnalité Arc-en-ciel gaspésien 2013 de l'Association LGBT-BDC et le prix Coup de cœur CLD d'Avignon – projet Jardins communautaires.

Les différents projets réalisés ou débutés durant l'année auront touché plusieurs sujets en lien avec le développement territorial durable, dont Empowerment et la mobilisation locale (projet au Sénégal et sur les Plateaux de la Matapédia), Initiation à la recherche et renforcement des capacités régionales (Forum recherche et innovation 2012, module d'aide aux collectivités), Pratiques innovantes en développement rural, Adaptation des communautés aux changements climatiques et Analyse et révision des modèles de développement (diagnostic des territoires fauniques et analyse socioéconomique de la filière pétrolière). Plus de 11 conférences furent organisées et 12 projets d'initiation à la recherche supportés.

CCTT-en énergie éolienne, géré par le TechnoCentre éolien

Faits saillants du TechnoCentre éolien 2012-2013

Le TechnoCentre éolien (TCE) a complété cette année l'important programme d'infrastructures de recherche amorcé en 2009 avec la construction du microréseau de jumelage éolien-diesel-autres sources. En parallèle, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a obtenu une subvention d'environ 960 000\$ pour l'installation d'une tour météorologique de 126 mètres. Cette tour, propriété du Cégep, sera installée et mise en œuvre par le TechnoCentre éolien sur son site de recherche. Elle permettra des études plus poussées des conditions givrantes et des comportements aérodynamiques en terrains complexes.

Par ailleurs, l'organisme a été désigné par le gouvernement du Canada comme représentant au sein du groupe de travail sur l'éolien en climat froid de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le groupe de travail est composé d'experts d'une dizaine de pays qui collaborent afin de mieux comprendre le potentiel et les défis associés au développement de la filière éolienne en climat froid. Le TechnoCentre éolien a également publié les résultats de deux études portant sur l'accumulation de givre sur les éoliennes qui ont été accueillis avec intérêt lors de la conférence internationale Winterwind en Suède en février 2013.

Du côté des événements, le TechnoCentre éolien a organisé en juin dernier la 8e édition du Colloque de l'industrie éolienne québécoise qui a réuni une participation record de plus de 300 acteurs de la filière. De plus, l'organisme a mis sur pied trois missions commerciales dont une au Canada et deux aux États-Unis.

Enfin, une nouvelle entente de financement pour une durée de trois ans a été conclue entre le TCE et l'Agence du Canada pour le développement économique des régions du Québec (DEC).

CCTT-des pêches, géré par Merinov

Retombées des activités de Merinov sur l'enseignement

Trois étudiants de l'ÉPAQ ont travaillé ou effectué des stages au sein de Merinov pour appuyer, à divers niveaux, les équipes scientifiques et techniques. Sous la supervision de techniciens ou de chargés de projets de Merinov, ils ont été responsables de travaux techniques programmés dans des projets de recherche. Ils ont mis à profit les matières apprises au cours de leur DEC en Aquaculture tout en se familiarisant avec les projets menés par Merinov. Dans certains cas, ils ont été affectés aux projets de leur enseignant impliqué dans les projets de recherche et développement réalisés par Merinov. L'un d'eux a été engagé à la fin de son stage. Par ailleurs, deux étudiants en maîtrise en Gestion des ressources maritimes de l'UQAR ont participé à des travaux de recherche de Merinov. Le premier a travaillé sur un portrait de l'utilisation des appâts de la pêche du homard alors que le second a évalué l'intérêt du marché local (Côte-Nord) pour la crevette de roche.

Au cours de l'hiver 2012, les six étudiants en Aquaculture ont travaillé à trois reprises avec les poissons marins de la salle des bassins de Merinov. Que ce soit la lompe, le loup ou le flétan, les étudiants ont participé à l'alimentation, à la prise de données de croissance (poids-mesure) et à l'entretien des installations d'élevage.

Plusieurs projets de R et D réalisés par Merinov (CCTT des pêches) sont coordonnés par des enseignants de l'ÉPAQ. Ces interactions contribuent à développer des expertises, à rapprocher l'enseignement des priorités industrielles tout en permettant de maintenir du personnel en place. Cinq enseignants de l'ÉPAQ ont été impliqués dans des programmes ou des projets de recherche chez Merinov ou en ont coordonné.

Parmi les activités notables du CCTT des pêches gérées, par Merinov notons :

- La poursuite des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les algues accordée à Merinov et au Cégep par le CRSNG : plusieurs projets de transfert et de recherche appliquée ont été lancés ou se sont poursuivis dans l'objectif de développer une industrie de récolte, d'aquaculture et de valorisation des algues en Gaspésie et dans l'ensemble du Québec maritime. Parmi ces projets, notons le lancement d'un projet de transfert des techniques de production de plantules d'une algue brune (laminaire à long stipe, *Saccharina longicuris*) dans l'écloserie marine de Fermes Marines du Québec en vue d'une mise à l'échelle industrielle. À la suite de ce projet, l'écloserie sera en mesure de produire des cordesensemencées avec des algues de quelques millimètres qui pourront ensuite être cultivées en mer.
- L'adaptation, la mise en marche et la validation de performance d'une technologie danoise, les portes de chalut Thyboron, permettant à des pêcheurs de crevettes de la région de diminuer l'impact des opérations de pêche sur les fonds marins et la consommation d'énergie des bateaux.
- Les travaux menés par Merinov sur l'amélioration des conditions de travail à bord des homardières ont permis d'identifier des solutions qui amélioreront la sécurité des opérations et diminueront le potentiel d'accidents pour les travailleurs du secteur.
- La poursuite des travaux sur l'élevage de la lompe : Merinov a réalisé une première mondiale en réalisant un cycle complet de reproduction et d'élevage, qui pourrait mener à la mise en place d'une ferme marine dédiée à l'élevage de ce poisson.



FONDATION CORNÉLIUS BROTHERTON
Cégep de la Gaspésie et des Îles

La fin d'une étape, le début d'une autre...

Cette année 2012-2013 a marqué de façon particulière la jeune histoire de la Fondation puisqu'elle a constitué, pratiquement, la fin de la toute première campagne majeure de financement de notre organisme. En effet, comme la plupart des engagements financiers de nos donateurs s'échelonnaient sur une période de cinq ans et ont été signés en 2007-2008 (lors de la phase de sollicitation intensive), nous voilà rendus au terme de ce périple et c'est avec une fierté incommensurable que nous désirons souligner la fidélité de nos donateurs.

Suite à cette campagne, une partie de nos revenus étant capitalisée, nous disposons désormais d'un imposant fonds de dotation inaliénable dépassant les 625 000\$, dont les intérêts nous sont retournés annuellement afin de financer une partie de nos œuvres de bienfaisance; le solde étant réglé par la portion non-capitalisable des revenus et les nouveaux dons. Nonobstant certaines activités de financement ciblées, les prochaines années seront donc consacrées davantage à la redistribution des fonds qu'à la sollicitation.

Fidèle à son habitude, la Fondation a bien commencé l'année scolaire 2012-2013 en distribuant 17 500 \$ en bourses d'entrée soit 16 allocations de 1 000 \$ et trois de 500 \$ réparties en trois volets. Le premier, en collaboration avec Hydro-Québec, vise à souligner l'excellence académique, le deuxième à encourager l'acquisition d'une langue seconde par l'immersion et le troisième vient souligner le leadership. En tout, ce sont 19 étudiants méritants provenant de partout sur le territoire et admis en première année d'un programme de formation du Cégep qui se sont vus récompensés.

Parallèlement, désirant souligner le cheminement particulier de certains étudiants, la Fondation a distribué une bourse de mérite de 500 \$ à Christopher Graham pour son immersion française en Technologie forestière, et une autre de même valeur à Mahikan Scalabrino pour son immersion anglaise en Tourisme d'aventure. Quant à Anabel Mercier, elle a aussi mérité une bourse de 500 \$ soulignant son leadership au sein de son école et de sa communauté. Une bourse « Chapeau les filles! » d'une valeur de 500 \$ a par ailleurs été versée à Donna Briand marquant sa persévérance et sa réussite dans un domaine d'études traditionnellement masculin.

Notre organisme a également pour mission d'aider les élèves en difficulté. C'est dans ce contexte qu'un total de 1 500 \$ a été versé à des étudiants des quatre campus du Cégep qui, sans cette aide, risquaient de devoir mettre fin prématurément à leurs études.

Par ailleurs, les membres du personnel ont répondu avec enthousiasme au traditionnel appel de projet lancé par la Fondation à l'automne. Parmi les 22 projets soumis, 17 ont été retenus et ont reçu du financement. Ainsi, la Fondation a contribué au dynamisme de la vie étudiante et la formation du Cégep en encourageant des projets d'innovation dans les programmes d'études et de développement de la vie étudiante pour un total de 31 100 \$. Voici un tableau des projets financés :

Campus	Titre du projet	Montant accordé (\$)	Total par Campus (\$)
Carleton-sur-Mer	Costumes Sports Étudiants	1 600	5 200
	Visite milieux de détention	500	
	Visite à New York	2 600	
	Publication recueil de poèmes	500	
ÉPAQ	Pour une diversification sportive	5 000	5 000
Îles	Amarres et Voilures mobilité étudiante	5 000	6 500
	Colloque UQAR	1 500	
Gaspé	Stages à l'international	1 750	12 900
	Talent Fou	3 000	
	Forum étudiant	400	
	Coopération Internationale Costa Rica	1 750	
	Cellule interculturelle	2 000	
	Tournoi improvisation théâtrale	1 500	
	Atelier d'art poésie illustrée	400	
	Journée espace étudiant OIIQ	600	
	Démo International 2012 foresterie	1 500	
Tous	Colloque ACEE	1 500	1 500
Total		31 100	31 100

L'année 2012-2013 aura donc vu la Fondation investir plus de 52 000 \$ en bourses et autres projets au bénéfice exclusif des étudiants et des programmes d'études du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Elle témoigne ainsi son intention de contribuer le plus largement possible à l'avancement de l'institution, confirmant de ce fait son rôle de partenaire pour la réussite de sa mission éducative.

Maryse Dufresne, directrice
Fondation Cornélius-Brotherton



De gauche à droite :
 Françoise Leblanc-Perrault directrice du Campus, Myriam Beebe, Émilie Chicoine, Simon Arsenault, Régis Leblanc membre du
 C.A. de la Fondation, Molly Bujold, Alexandre Audet et Élisabette Robert.

Remise des bourses Excellence Hydro-Québec Campus de Carleton-sur-Mer le 15 novembre 2012

Remise des bourses au Campus de Gaspé le 15 novembre 2012



De gauche à droite :
 William McNeil président du C.A., Geneviève Cloutier représentante d'Hydro-Québec, Camille Latourelle-Vigeant, Caroll-Ann Sergerie, Jean Phillippe Girard-Trudel, Anne-Sophie Samson, Justine Mitchell, Roxane Bujold, Katherine Bourget, Marie-Ève Bernard-Fortin, Yolaine Arseneau, directrice du Campus et Rachel Amélie Horth. Sont absents de la photo : Mahikan Scalabrino et Christopher Graham.



De gauche à droite :
 Richard Loiselle secrétaire du C.A. de la Fondation, Jean-Alain Gionest bourse Excellence Hydro-Québec, Anabel Mercier bourse Leadership et Linda Cauvier membre du C.A. de la Fondation

Remise des bourses à l'ÉPAQ le 15 novembre 2012

LA VIE ÉTUDIANTE

CAMPUS DE GASPÉ

Une étudiante au programme de Technologie de l'électronique industrielle a reçu de l'Assemblée nationale une bourse de 2 000 \$ Chapeau, les filles. Cette bourse s'ajoute à celle de 500 \$ reçue lors de la cérémonie régionale Gaspésie-Les Îles. Le concours Chapeau, les filles! a pour but de favoriser la diversification des choix de carrière des jeunes filles et d'encourager celles qui sortent des sentiers battus.

Miguel Gagnon, un finissant au programme de Sciences de la nature, reçoit une bourse Schulich de 60 000 \$ pour ses études universitaires. La bourse Schulich Leader Scholarship a comme objectif d'encourager les jeunes à opter pour des carrières scientifiques afin de stimuler l'économie du pays. Miguel s'est inscrit au programme de génie aérospatial de l'École Polytechnique de Montréal et c'est le Campus de Gaspé qui a soumis sa candidature.

CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER

Moment historique au Campus de Carleton-sur-Mer : inauguration de son centre sportif en août 2012.

Participation au circuit Yonnex de Québec par la première équipe de badminton.

Une troupe de danse gagne pour la première fois la finale locale de Cégeps en spectacle au Campus de Carleton-sur-Mer.

L'Association étudiante du Campus obtient son accréditation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

CAMPUS DES ÎLES

Vernissage de l'exposition « **La langue de par chez nous: comme on dit aux Îles...** »

Cette activité originale visait à mettre en valeur la couleur et le charme de la langue et faire découvrir les expressions typiques du monde des Îles. Maxence Bilodeau de Radio-Canada était sur place et a présenté un reportage au bulletin de nouvelles de Radio-Canada. L'exposition a par la suite été installée au centre commercial pour la période estivale.

ÉPAQ

Aménagement d'une salle d'entraînement.

Participation à la finale régionale du Concours québécois en entrepreneuriat : projet intitulé « Algfiber » qui avait pour but la fabrication d'une pâte d'algues pour en faire une fibre naturelle afin de confectionner des vêtements bio.

ÉTUDIANTS À L'HONNEUR

CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER



Agathe Benguerel
Étudiante en Sciences de la nature, médaille de bronze du
Gouverneur général du Canada

CAMPUS DE GASPÉ

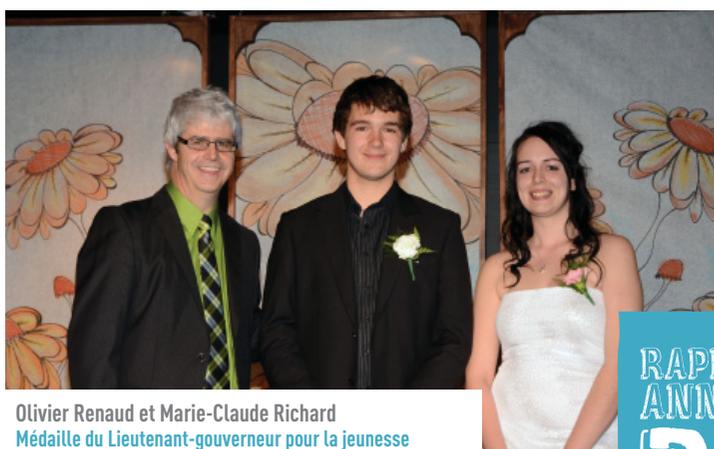


Miguel Gagnon
Étudiant en Sciences de la nature, médaille de bronze du
Gouverneur général du Canada

CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE



Marie Michèle Forest
Étudiante en Sciences de la nature, médaille de bronze du
Gouverneur général du Canada



Olivier Renaud et Marie-Claude Richard
Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse

RESSOURCES HUMAINES

Reconnaissance du personnel

Cette année encore, le Collège reconnaît le travail de ses employés et souligne le départ à la retraite de ceux et celles qui ont consacré une grande part de leur vie active à la formation d'une relève compétente en région. En lien avec la Politique de reconnaissance et de valorisation du personnel, des Fêtes de la reconnaissance ont eu lieu dans chacun des campus au mois de mai et juin.



RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE

CAMPUS DE GASPÉ

15 ANS

Daniel Poirier

20 ANS

Jean-Yves Huard
Christian Fortin

25 ANS

Hélène Lebreux
Benoît Adam
Rose-Marie Joncas
Christian Rioux

30 ANS

Denis Allard
René Desrosiers
Josée Leclerc

35 ANS

Jean Claude Clavet
Madeleine Coulombe
Marcel Gougeon

RETAITÉS

Denis Roy
Gérald Bouchard
Sylvain Fortin
Gaston Langlois
Christiane Beaudoin
Claudine Cabot
Christian Babin



CAMPUS DES ÎLES

25 ANS

Chantal Nadeau
Willie Turbide

30 ANS

Isabelle Boudreau
Solange Boudreau
Francine Cyr
Estelle Poirier
Marjorie Sumarah
Albert Thériault

RETAITÉE

Mariette Noël



RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE

CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER



15 ANS

Marjorie Dallaire

20 ANS

Lise Bourg

30 ANS

Lyne Giasson

RETAITÉES

Madeleine Tremblay

Francine Beaulieu

ÉPAQ



25 ANS

Henri Audet

Jean-Gilles Lelièvre

Ghislain Méthot

30 ANS

Gérard Lediscorde

RETAITÉÉS

Bernard Hamilton

Bertin Nicolas

RESSOURCES HUMAINES DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

Campus	Cadres		Professionnels		Enseignants		Soutien		Total par centre
Îles	Temps complet	1	Temps complet	4	Temps complet	18	Temps complet	6	45
					Temps partiel	10	Temps partiel	3	
					Chargé de cours	1	Remplaçant	1	
						0	Chargé de projet	1	
	Total	1	Total	4	Total	29	Total	11	
Gaspé	Temps complet	17	Temps complet	13	Temps complet	102	Temps complet	49	273
	Temps partiel	1	Temps partiel	1	Temps partiel	25	Temps partiel	4	
			Charge de projet	2	Chargé de cours	8	Occasionnel	16	
			Remplaçant	2	Remplaçant	5	Remplaçant	3	
							Salarié-élève	23	
							Non Syndiqués	2	
	Total	18	Total	18	Total	140	Total	97	
Carleton	Temps complet	3	Temps complet	3	Temps complet	31	Temps complet	6	75
	Nomination prov.	1	Temps partiel	2	Temps partiel	9	Temps partiel	0	
			Charge de projet	2	Chargé de cours	6	Occasionnel	4	
					Remplaçant	1	Remplaçant	1	
							Salarié-élève	6	
	Total	4	Total	7	Total	47	Total	17	
ÉPAQ	Temps complet	3	Temps complet	4	Temps complet	15	Temps complet	9	48
			Charge de projet	2	Temps partiel	2	Temps partiel	3	
					Chargé de cours	5	Occasionnel	3	
							Remplaçant	1	
							Salarié-élève	1	
	Total	3	Total	6	Total	22	Total	17	
Total	26	35	238	142					
Moyenne d'âge	49,8	45,3	42,6	41,2					
Etudiants non -syndiqués									56
Nombre total d'employés									497

FONDS DE FONCTIONNEMENT 2012-2013

BILAN au 30 juin 2013

ACTIF	
Encaisse	6 306 475 \$
Espèces en circulation	29 729
Débiteurs	3 434 312
Subvention à recevoir	(272 175)
Subventions à recevoir en lien avec la réforme comptable	1 240 239
Avance interfonds	
Frais payés d'avance	149 475
Autres actifs	
	10 888 055

PASSIF	
Chèques en circulation	584 588
Emprunts court terme	1 003
Subvention à payer	0
Comptes à payer et frais courus	871 799
Montants en transit	567 977
Salaires et av. sociaux à payer	21 860
Provisions vac. courues à payer et autres courus	3 222 474
Apports reportés	3 964 081
Revenus reportés	267 531
Dus interfonds, autres passifs	152 000
Sous-embauche	1 360 499
Solde de fonds	(125 757)
	10 888 055

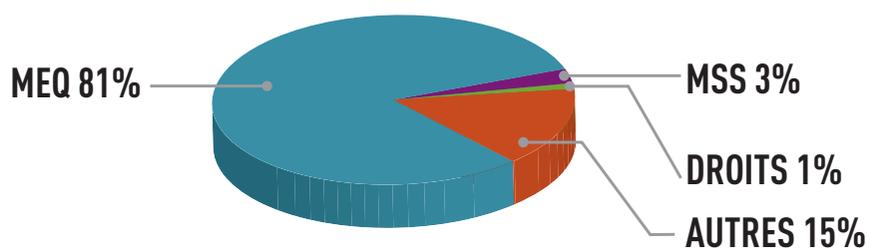
APPLICATION DE LA LOI 100 :

Le Collège s'est acquitté de ses obligations financières, légales et contractuelles. De plus, le 20 mars 2013, le Ministère a informé le Collège que le plan de réduction de la taille des effectifs qu'il avait présenté était jugé satisfaisant.

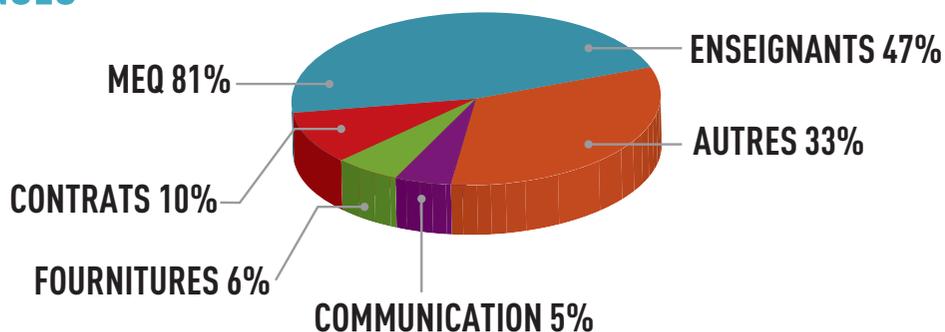
ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2012-2013

	Enseignement régulier	Formation continue	Centres de technologie	Services Auxiliaires	Total 2012-2013	Total 2011-2012
REVENUS						
Ministère de l'éducation supérieure	22 018 941	2 045 562	550 000		24 614 503	25 002 822
Ministère de la solidarité sociale	36 997	362 035			399 032	406 459
Droits d'inscription et scolarité	251 509	86 509			338 018	339 171
Autres revenus	1 092 783	1 706 029	386 488	1 448 547	4 633 847	3 718 359
	23 400 230	4 200 135	936 488	1 448 547	29 985 400	29 466 811
DÉPENSES						
Salaires et av. sociaux enseignants	11 807 798	1 287 162	244 561		13 339 521	13 086 858
Coûts de convention des enseignants	679 543				679 543	1 090 785
Salaires et av. sociaux autres personnels	6 857 939	1 276 996	235 864	907 591	9 278 390	8 988 787
Coûts de conv. des autres personnels	336 488	59 012	47 812	840	444 152	445 997
Communications et informations	768 684	465 703	28	25 853	1 260 268	1 096 371
Fournitures et matériel	1 237 457	119 608	3 707	311 233	1 672 005	1 634 709
Services, honoraires, contrats, locations	1 909 228	577 983	425 126	234 925	3 147 262	2 917 139
Autres dépenses	(143 285)	124 165	16 523	40 530	37 933	12 415
	23 453 852	3 910 629	973 621	1 520 972	29 859 074	29 273 061
EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)	(53 622)	289 506	(37 133)	(72 425)	126 326	193 750

REVENUS



DÉPENSES



LE FONDS D'INVESTISSEMENT 2012-2013

BILAN au 30 juin 2013

ACTIF	
Encaisse	1
Comptes à recevoir	52 512
Subvention à recevoir	
Comptes à recevoir dus au financement des impacts de la réforme comptable	12 805 627
Frais reportés liés aux dettes	
Immobilisations	34 892 162
Autres actifs à long terme	229 185
	47 979 487

PASSIF	
Chèques en circulation	83 669
Emprunts court terme	4 979 296
Comptes à payer et frais courus	389 462
Intérêts courus à payer	229 063
Apports reportés	3 092 999
Emprunt à long terme	39 146 207
Dus interfonds, autres passifs	(152 000)
Investissement en immobilisations	210 791
	47 979 487

SUIVI DES ALLOCATIONS DU MESRST ET DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT (Excluant les virements interfonds)

	Solde au 30 juin 2012	Alloc. 2013 + Redress.	Dépenses de l'année	Solde au 30 juin 2013
MESRST - Parc immobilier				
Norme	1 794 122	1 575 163	1 371 448	1 997 837
Allocations transitoires	274 625	(321 400)		(46 775)
Lab de sciences	657 201	1 159 357		1 816 558
Allocations particulières - Infrastructure du savoir	(97 073)	97 073		0
	2 628 875	2 510 193	1 371 448	3 767 620
MESRST - Parc mobilier				
Norme	198 308	777 200	798 876	176 632
Allocations particulières	4 713	534 552	39 252	500 013
	203 021	1 311 752	838 128	676 645
MESRST - Varias				
Nouvelles initiatives		408 473		408 473
Parachèvements	(1 308 720)	832 484	372 916	(849 152)
	(1 308 720)	1 240 957	372 916	(440 679)
AUTRES SOURCES				
	(3 503 965)	357 102	683 834	(3 830 697)
TOTAL				
	(1 980 789)	5 420 004	3 266 326	172 889

BILAN DU RÉINVESTISSEMENT 2012-2013 PROVINCIAL (S034)

Cette mesure mise en œuvre en 2006-2013 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, vise à appuyer les cégeps dans l'application de leurs plans stratégiques.

Voici les éléments qui ont bénéficié de cet appui en 2012-2013.

DESCRIPTION	DÉPENSES
Améliorer l'offre de services aux étudiants visant l'amélioration de l'accessibilité et la réussite scolaire.	122 178 \$
Soutien aux technologies de l'information et mise à jour des programmes et des ressources documentaires.	0 \$
Intensification des efforts de recrutement (publicité, site Web).	100 032 \$
Mise à jour du plan stratégique.	40 084 \$
Présence du Cégep dans son milieu.	43 206 \$
Programmes de mobilité internationale pour étudiants.	22 583 \$
TOTAL	328 084 \$

Enseignants	14 019 064	47%
Autres pers.	9 722 542	33%
Communication	1 260 268	4%
Fournitures	1 672 005	6%
Contrats	3 147 262	11%
Autre dép.	37 933	0%
	29 859 074	

Ministère de l'éducation	24 614 503	82%
Ministère de la solidarité sociale	399 032	1%
Droits d'inscription et scolarité	338 018	1%
Autres revenus	4 633 847	15%
		0%
		0%
	29 985 400	

BILAN DES MESURES DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (S019, S028)

Salaires - enseignants	17 882 \$
Salaires - professionnels	12 940 \$
Salaires - soutien	19 608 \$
Charges sociales	5 643 \$
Frais d'informations	592 \$
Déplacements	4 404 \$
Fournitures	23 132 \$
Honoraires	7 260 \$
Divers	4 766 \$
TOTAL	96 227 \$

BILAN DES MESURES DE SOUTIEN POUR DE SAINES HABITUDES DE VIE (S035)

Déplacement	5 282 \$
Fournitures	2 533 \$
Honoraires	219 \$
TOTAL	8 033 \$

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

Approuvé par le conseil d'administration le 5 décembre 1997

Aucun manquement au code d'éthique et de déontologie du Cégep de la Gaspésie et des Îles n'a été signalé en 2012-2013.

Voici le code d'éthique de notre Cégep.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 et 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. Dispositions

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

- * administrateur : membre du conseil d'administration du collège;
- * administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- * code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- * collège : le Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles;
- * intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. Objet

Le code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du collège en vue :

- * d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège, et
- * de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du collège.

3. Champ d'application

Tout administrateur est assujéti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. Devoirs généraux des administrateurs

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. Obligations des administrateurs

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- * respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- * éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- * agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- * ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
- * ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- * ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- * ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- * n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- * se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- * ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège en ce qui concerne son contrat de travail;
- * ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. Rémunération des administrateurs

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. Règles en matière de conflit d'intérêts

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

7.3 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outres les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.4 Déclaration d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présente Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur en toute confidentialité.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

8. Conseiller en déontologie

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie.

Ce dernier est chargé :

- * d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du code.
- * de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- * de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- * de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. Conseil de discipline

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la Loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 1er janvier 1998

RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE *A+

1. Objet

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'accessibilité et la diffusion des documents du conseil d'administration

En principe ont un caractère public les documents suivants :

- * le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
- * le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
- * et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- * lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;
- * lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de production.

3. L'obligation du membre de préserver la confidentialité d'un document

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsque exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujéti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. La divulgation des décisions du conseil d'administration

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

5. Le caractère des délibérations du conseil d'administration

Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère privé.

En conséquence, ne peuvent assister aux séances du conseil d'administration que les administrateurs et les personnes que le conseil d'administration invite.

Toutefois, même si le caractère privé des délibérations du conseil d'administration assujettit le membre à une obligation de discrétion, celle-ci ne l'empêche pas, après adoption du procès-verbal, de faire état à l'extérieur du conseil d'administration, de son opinion, de son intervention et de son vote le cas échéant sur toute question ayant fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration et lorsque consignés à sa demande dans le procès-verbal, de son intervention et du sens de son vote, sauf le cas d'un huis clos décrété par le conseil d'administration pour des motifs d'intérêt public ou d'une interdiction résultant de la Loi.

Suivant la présente règle, le membre est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'opinion, de l'intervention et du sens du vote de tout autre membre du conseil d'administration.

ANNEXE *B+

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

12...

En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

20.1 Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

A) Article 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- * son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
- * le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
- * la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Cependant, le directeur général peut toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- * s'abstenir de voter;
- * après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression *lien d'emploi+ au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

- * lien d'emploi : toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat.
- * catégorie d'employés : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.
- * condition de travail : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de service. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) Article 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors-cadre. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

ANNEXE *C+

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :

12. Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le collège doit prendre une décision, *les intérêts directs ou indirects+ de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit avec les intérêts du collège. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition :

*Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive *une activité économique organisée à caractère commercial ou non+. Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la salle où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collège peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.



Cégep de la Gaspésie
et des Îles

www.twitter.com/cepegim

www.facebook.com/cepeg.gaspesie.iles

www.cepegim.ca

